



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 11 SEPTEMBRE 2017

**Présents** : M. GRISET/ M. LENFANT / M. DE PICCHI/Mme NEIRYNCK  
Mdes / SERGEANT/ COINE/ MS MARCHAND/ ROLAND/PETIT /DUBOIS/BLANCHART/CARON

**Absent excusé** : Michèle LEGRAND (Pouvoir à Alain DUBOIS)  
Geneviève CUVILLIER (Pouvoir à Daniel PETIT)  
Marc DUPRE (Pouvoir à Stéphane ROLAND)

Le quorum étant atteint, Alain Griset, Maire délégué, remercie l'ensemble des conseillers, le public de leur présence et, ouvre la séance à 19 h 05. Il excuse les 03 collègues absents qui ont donné pouvoir, souhaite la bienvenue à Monsieur Caron nouvellement élu et, lui remet les insignes de conseiller municipal ainsi qu'à Monsieur Blanchart

➤ **Désignation du secrétaire de séance**

Alain GRISET, Maire Délégué propose de désigner Daniel PETIT secrétaire de séance, qui accepte

➤ **Approbation du compte rendu de la réunion du 10 Juillet 2017**

Le compte-rendu ne soulevant pas d'observation est adopté à l'unanimité (14 voix)

➤ **INFORMATION**

✓ **Election partielle complémentaire du 10 septembre**

Alain Griset rappelle l'élection partielle complémentaire qui s'est déroulée la veille. 288 électeurs se sont déplacés soit 40% des inscrits et précise qu'il s'agissait de la 7<sup>ème</sup> journée électorale depuis fin avril. Il tient à les féliciter et à les remercier pour leur dévouement démocratique. Il rappelle les résultats, Jean Luc Caron élu avec 153 voix contre 109 voix pour Jean Paul Chivoret et, donne rendez-vous à chacun le **lundi 18 septembre en mairie à 19 heures** pour l'élection du Maire, des adjoints et la répartition des délégations.

➤ **Point sur les réalisations depuis le Conseil Municipal du 10 Juillet 2017**

✓ **Point sur les centres de loisirs de juillet– Intervention Christelle Neiryck**

Pour le secteur enfance (3-11 ans) le centre s'est très bien passé, Chaque semaine, une thématique différente a été proposée aux enfants, une moyenne de 45 enfants sur le mois, un centre de qualité, une équipe dynamique, qui a beaucoup appréciée la participation des parents lors de la fête de fin de centre.

Pour le secteur de la jeunesse (12-17 ans), tout s'est également bien passé malgré l'absence de la responsable les 2 première semaines. Une moyenne de 15 enfants sur la durée du centre, une bonne entente entre jeunes, avec animateur, une fête de centre conjointe. Félicitations de la part de l'ensemble du conseil à la Directrice et son équipe. Les répercussions de ce bon centre se sont déjà fait ressentir sur le taux de participation du CR2M dès le jour de la rentrée.

✓ ***Point sur la surveillance du parc de jeux***

Alain GRISET, rappelle le constat fait les années précédentes concernant les nuisances apportées par le city stade et le parc de jeux durant les vacances estivales, ainsi que les comportements dangereux qui y ont déjà été constatés. Il précise que le rôle du Maire et du conseil municipal est de garantir la sécurité des habitants ainsi que leur tranquillité, aussi il a pris la décision de faire appel à une société de sécurité privée. Il rappelle le coût de la surveillance du parc faite en 2015 par 2 médiateurs (7 449.69€) et, informe que la surveillance faite cette année par une entreprise privée s'est élevée à 7 843.24€ soit moins de 400€ d'augmentation. Il rappelle également que la surveillance faite par les médiateurs s'était, au final, avérée peu adaptée aux intrusions et aux conduites addictives, les médiateurs ayant au final liés amitié avec les jeunes. Il a donc estimé que la surveillance par un personnel qualifié « type vigile » est plus appropriée et, assume totalement la décision prise. Des mises au point ont été nécessaires durant les 15 premiers jours, pour modifier un comportement un peu raide, un vocabulaire un peu déplacé et aussi pour l'application de l'arrêté réglementant le city stade, arrêté voté par l'ensemble des élus, qui au début a été appliqué à l'ensemble du parc de jeux. Henri Lenfant informe, à son tour, qu'un point a été fait avec le vigil, en présence de Daniel Petit, il en est ressorti que durant la journée, il n'y a que très peu de désordre, l'animation débute vers 17 heures pour se terminer fort tard, que les jeunes noyellois sont très désœuvrés durant le mois d'août, sans lieu pour se réunir, ni même jouer au football, puisque le terrain de foot leur est également interdit. Alain Griset rappelle que le terrain annexe doit être réaménagé pour juin 2018, mais qu'il est certain que la commune doit se pencher sur toutes les tranches d'âges des noyellois et les jeunes en font partie, ils ont des attentes qu'il faut au moins écouter. Daniel Petit précise que le panier de basket rue du Marais a été enlevé et, qu'il serait peut-être souhaitable de réunir les jeunes afin de savoir ce qu'ils souhaitent. Dominique Blanchart informe également que les riverains de l'impasse des Coperches subissent les mêmes nuisances avec le parc de jeux situé au bout de la raquette, squatte, alcool etc. Il signale, de plus, que le jeu n'est plus utilisable voir dangereux. Christelle Neiryck, informe avoir discuté avec les jeunes et leur souhait est d'avoir un lieu à eux sans surveillance, ce qui n'est pas possible pour des raisons de responsabilité, elle s'étonne également que beaucoup de jeunes traînent dans les rues tard en soirée jusque 1 heure du matin, que cela est de la responsabilité des parents. Alain Griset dépose sur la table du conseil municipal le panneau d'affichage avec l'arrêté règlementant le city stade, panneau qui a été sciemment déboulonné et jeté dans le jardin d'un riverain, acte qui aurait pu avoir de lourde conséquence.

Alain Griset propose donc à l'assemblée d'acter le fait de pouvoir faire appel à une entreprise de sécurité en cas de besoin pour la surveillance du parc de jeux

**Proposition adoptée à l'unanimité des membres : 15 voix**

✓ ***Rentrée scolaire 2017-2018 – Intervention Henri Lenfant***

Henri Lenfant informe que la rentrée des classes s'est bien passée, nous accueillons 127 enfants contre 123 en septembre 2016. Les travaux demandés par les enseignants ont été réalisés durant les vacances scolaires, à savoir l'installation des 2 TBI dans la classe de Madame Lemarchand et Madame Cliquenois. Les formations adéquates ont été reçues. Il indique que le seul souci a été la répartition des enfants dans les groupes pour les NAP et la grogne de certains parents suite aux modifications qui ont été faites. Plus de 60 enfants étaient inscrits dans l'atelier sport pour environ 30 places disponibles, contre 11 enfants inscrits dans l'atelier arts-créatifs. L'organisation de ces activités est bien entendu prévue bien en amont, les contrats avec les intervenants signés depuis juin et, Henri Lenfant précise que de toute manière, les infrastructures recevant les ateliers sport, ne

peuvent supporter plus d'enfants. Un tirage au sort a été réalisé, pour répartir les enfants dans les 2 groupes. Une information a été donnée aux parents, qui précise que les enfants ont la possibilité de faire 1 essai durant les 2 premiers vendredi. Si l'enfant ne souhaite pas poursuivre, le remboursement de la cotisation sera effectuée. Après ce délai, il n'y aura plus de remboursement possible. Henri LENFANT informe également qu'une réunion a été organisée avec l'ensemble des intervenants, réunion dirigée par Laurence Degrave, responsable du service enfance jeunesse qu'il tient à féliciter. Alain Griset rappelle la décision de la municipalité de maintenir pour cette année scolaire les NAP et que l'étude de ce dossier serait faite très prochainement afin de délibérer pour la rentrée des classes en septembre 2018 le maintien ou non de l'école à 4,5 jours. Henri Lenfant confirme, un questionnaire sera diffusé aux familles vers le mois de décembre et, qu'une réflexion commune parents/élus/personnel enseignant sera menée

### ➤ Dossiers à examiner

#### ✓ Vente de l'immeuble à usage d'habitation – 15 rue du Marais

Alain Griset rappelle la décision du conseil municipal du 10 juillet dernier, par lequel il avait été décidé de vendre le 15 rue du Marais à Monsieur et Madame Marescaux. Il informe qu'après plusieurs appels, ces derniers ont fait savoir, pour des raisons de non obtention de prêt, qu'ils ne donnaient pas suite à l'acquisition. Des contacts ont été repris avec le dernier postulant qui avait proposé au départ 160 000€. Ce dernier est toujours intéressé mais au prix de 120 000€. Alain Griset propose de confier la vente de ce bâtiment à une ou plusieurs agences.

**Proposition adoptée à l'unanimité des membres : 15 voix**

#### ✓ Adhésion de la commune à l'agence d'Ingénierie Départementale du Nord

Alain Griset rappelle à l'Assemblée que la commune adhère à un organisme de conseil dénommé « ATD » Agence technique du Département qui a été dissout et remplacé depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier par « l'Agence d'Ingénierie Départementale, **INord**, chargée d'accompagner les communes dans leurs projets et être leur conseil juridique. Le coût de cette adhésion s'élève à 21centimes d'euros par habitant soit pour notre commune environ 185€ par an.

**Le conseil municipal à l'unanimité (15 voix) décide :**

- d'adhérer à cet organisme (l'Agence d'Ingénierie Départementale, **INord**,) et dans inscrire et supporter le coût financier chaque année
- De désigner Henri Lenfant délégué titulaire et Dominique Blanchart délégué suppléant

#### ✓ Election d'un nouveau délégué au SIVOM

Alain Griset informe l'Assemblée que suite au décès d'Alain Dusausoy, il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire pour le SIVOM afin de pourvoir à la vacance de poste, il précise qu'il est également possible de revoir la distribution de la totalité des 4 postes. Henri Lenfant et Marc Dupré ont fait acte de candidature pour les postes de délégué titulaire. Alain Griset propose de répartir les postes comme suit :

Délégués titulaires : Henri Lenfant – Marc Dupré

Délégués suppléants : Geneviève Cuvillier – Christelle Neiryck

**Proposition adoptée à l'unanimité des membres : 15 voix**

✓ **Désignation d'un représentant à la Maison de L'emploi**

Alain Griset informe l'Assemblée que la commune adhère depuis 2006 à la Maison de l'Emploi (anciennement Syndicat Intercommunal pour l'insertion Sociale et Professionnelle). La participation financière versée à cet organisme s'élève à 50 centimes par habitant. Il rappelle que la mission principale de la Maison de l'Emploi est la valorisation de l'emploi au niveau local. Par courrier en date du 09 juin dernier, la commune a été informée de la transformation du groupement en association. Notre commune sera donc représentée par 1 membre, elle peut également être présente au sein soit du conseil d'administration soit du bureau. Alain Griset propose de désigner Jean-Luc Caron (postulant) représentant de la commune au sein de cette association.

**Proposition adoptée à l'unanimité des membres : 15 voix**

✓ **Avis sur les modifications statutaires du SIDEN-SIAN**

Alain Griset informe l'Assemblée que la commune a été destinataire le 08 juillet dernier du dossier de consultation sur les modifications statutaires du SIDEN-SIAN. Le comité syndical du SIDEN-SIAN a adopté le 21 juin dernier une délibération qui modifie les statuts du syndicat en le dotant de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » Conformément aux dispositions du CGCT la commune est appelée à se prononcer sur cette modification  
Alain griset propose de donner un avis favorable à cette modification

**Proposition adoptée à l'unanimité des membres : 15 voix**

✓ **Adhésion de nouvelles commune ou EPCI au SIDEN-SIAN**

Alain Griset informe l'Assemblée, que par courrier en date du 27 Juillet dernier, la commune a été appelé à se prononcer sur l'adhésion de nouvelles communes au SIDEN-SIAN. Ces demandes ont été adoptées par le comité du SIDEN-SIAN par délibérations en date des 24 mars et 21 juin dernier. Conformément aux dispositions de l'Article L.5211-18 du Code des Collectivités Territoriales, la commune est invitée à donner son avis aux propositions :

- **Proposition d'adhésion** au SIDEN-SIAN de la commune **d'Escaupont** (Nord) avec transfert des compétences « **Assainissement Collectif** », « **Assainissement Non-Collectif** » et « **Défense Extérieure Contre l'incendie** »,
- **Proposition d'adhésion** au SIDEN-SIAN de la commune **Cuvillers** (Nord) avec transfert des compétences « **Eaux Potable** » et « **Défense Extérieure Contre l'incendie**»,
- **Proposition d'adhésion** au SIDEN-SIAN des Communes **d'Ostricourt** et de **Thumeries** (Nord) avec transfert des compétences « **Eaux Potable** » et « **Défense Extérieure Contre l'incendie** »,
- **Adhésion** au SIDEN-SIAN de la commune **de Caullery** (Nord) avec transfert des compétences « **Assainissement Non-Collectif** » et « **Gestion des Eaux Pluviales Urbaines** »
- **Adhésion** au SIDEN-SIAN de la communes de **Selve** (Aisne), avec transfert des compétences « **Eaux Potable** »
- **Proposition d'adhésion** au SIDEN-SIAN de la commune de **Malmaison** (Aisne) avec transfert des compétences « **Eaux Potable** »,

Alain Griset propose à l'Assemblée de donner un avis favorable à ces nouvelles adhésions

**Proposition adoptée à l'unanimité des membres : 15 voix**

### ✓ Banquet des Aînés du 15 Octobre

En l'absence de Michèle Legrand, excusée, Henri Lenfant rappelle le banquet des aînés inscrit au calendrier des fêtes le 15 octobre prochain. Il rappelle que cette année le banquet a lieu à l'extérieur. La commission Aînés a sollicité 4 prestataires : Les 03 petits cochons à Stenwerck, Le Pasino de Saint Amand les Eaux, le Grand Cabaret à Vieux Berquin et Rumours à Hallennes les Haubourdin et propose de retenir la destination « RUMOURS » à Hallennes les Haubourdin, dont le coût de la prestation s'élève à 55€ par personne (apéritif + menu + boissons dont bière).

Il est proposé à l'assemblée :

- d'approuver cette proposition – Destination « RUMOUR » 55€/personne, pour les aînés de 65 ans et plus
- de dire que la Municipalité prendra en charge les frais de transport, déplacement en Bus
- de décider la gratuité pour les membres du conseil municipal qui n'aurait pas l'âge requis
- de fixer à 50% soit 27,50€ la participation des conjoints et conjointes qui n'auraient pas 65 ans.
- de fixer à 55€ le prix des accompagnants hors conjoints.
- De dire que cette dépenses sera imputée sur les crédits ouverts au BP 2017 et les recettes enregistrées sur la régie « festivités diverses »

Jean-Luc Caron rappelle qu'il s'agit de la même destination qu'en 2015 et que cela risque d'être redondant. Alain Griset, compte-tenu des délais, propose d'adopter ce projet et de noter la nécessité de changer de destination en 2019.

**Proposition adoptée à l'unanimité des membres : 15 voix**

### ✓ Décisions modificatives budgétaires

Jacques-Olivier De Picchi informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à plusieurs modifications budgétaires établies comme suit :

#### **Section de fonctionnement /**

- précision sur l'affectation des sommes inscrites au BP2017 aux comptes 618 et 617 avec une imputation à 4 chiffres.

Compte 618 - Divers	- 600 000€
Compte 671 - Charges exceptionnelles	- 563 838€
Article 6188 – Autres frais divers	+ 600 000€
Article 6718 – Autres charges exceptionnelles	+ 563 838€

- D'imputer la recette des droits de place du vide grenier en section de fonctionnement

Article 70632 Redevance à caractère de loisirs	+ 605€
Subvention CCAS Article 657362	+ 605€
Autres charges article 6488	- 1 800€
Subvention fonctionnement droit privé article 6574	+ 1 800€

#### **Amortissement subvention façade versée en 2016**

Section de fonctionnement

Article 6811-042 – Dotation aux amortissements	+ 536€
Article 6488 – Autres Charges	- 536€

Section d'investissement

Article 280422-040 Amortissement	+ 536€
----------------------------------	--------

---

CA le 12 Septembre 2017

Projet de compte rendu de conseil du 11/09/2017

Serveur – conseil municipal – 2017- 11 septembre

Article 20422-204 – Subvention d'équipement + 536€

***Nouvelle recette d'investissement***

Il est proposé à l'assemblée d'affecter le versement du fond de compensation de TVA non prévu lors du Budget primitif 2017 à l'opération OLEA acquisition de terrain.

Article 10222 – FCTVA (recette) + 150 000€

Article 2115 Achat de terrains bâtis opération 128 (dépense) + 150 000€

***Concernant la section d'investissement il y a lieu de revoir les ouvertures de crédits pour l'opération 118 (Mairie la Grande Ferme) relative à la transformation du LP3 (dentiste) en logement.***

Article 2128 Autre agencement - opération 119 (terrain de foot annexe) – 35 000€

Article 2031 Frais honoraires - opération 118 + 10 000€

Article 21318 Autres Bâtiments publics - opération 118 + 25 000€

**Propositions adoptées à l'unanimité des membres : 15 voix**

**QUESTIONS DIVERSES**

➤ **Taux de reversement de la TCFE par la MEL aux communes**

Alain Griset rappelle à l'assemblée la délibération 30/2015/AC/AD en date du 09 novembre 2015, fixant le taux de reversement de la TCFE par la MEL aux communes. Il informe que suite à la fusion de la MEL et de la Communauté de communes des Weppes, il y a lieu de délibérer une nouvelle fois. Le taux de reversement applicable à compter du 1er janvier 2018 est identique au taux actuel soit 99%.

Cette délibération n'est applicable qu'après adoption de délibérations concordantes par les communes concernées.

Alain Griset propose à l'assemblée de fixer, de manière concordante avec le Conseil de la Métropole, le reversement de TCFE aux communes à 99% du produit de la taxe perçue sur son territoire.

**Proposition adoptée à l'unanimité des membres : 15 voix**

➤ **Maintien de la sortie culturelle du 30 septembre prochain.**

Alain Griset, rappelle la sortie culturelle qui devait avoir lieu dans un premier temps le 02 septembre puis, faute de participants, a été reportée le 30 septembre. Seule 12 personnes sont inscrites, malgré le peu de participants, il propose que soit maintenue cette sortie, avec la prise en charge par la commune des frais de transport (environ 450€)

**Proposition adoptée à l'unanimité des membres : 15 voix**

L'ordre du jour (informations et questions diverses) étant épuisé la séance est levée à 20H10.